

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2010

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Mardi seize Novembre 2010

Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE DUPUIS –RABION CADIOU CHORON
PEIFFER ROBIN ep DECOUX RULLIER BATTAGLIA

Absent Mr GROUBACH

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant aux conseillers municipaux de prendre date pour les prochaines réunions du Conseil Municipal

02 décembre 18h30 pour les décisions de fin d'année

16 décembre 18h30 pour l'approbation du P L U

STATUTS Communauté de Communes

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes pour ajout du point 2.2.4 construction et gestion d'une gendarmerie

Classement à l'UNESCO du bassin de la Dordogne

Après avoir pris connaissance du projet , les conseillers municipaux décident de soutenir le dossier porté par EPIDOR pour le classement à l'UNESCO du bassin de la Dordogne

Broyage des branchages

Mr le Maire, Mme Cadiou et Mme Bataille ont rencontré le responsable du SEMOCTOM de cette action ainsi que l'entrepreneur en charge de ces travaux

Mme Cadiou rend compte à ses collègues de la mise en œuvre prévue pour le broyage.

Il a été convenu de prendre date à compter de janvier 2011 pour un broyage par mois en alternance avec Branne ;

Dans un premier temps pour la fin de l'année le calendrier des communes voisines sera distribué aux habitants de la commune

Travaux Ecole

A la demande du Maire, le cabinet de contrôle de la sécurité, DEKRA est venu sur place pour vérifier s'il était possible d'utiliser le terrain du tennis pour la récréation des enfants. Cette solution qui semble acceptable évite du coup la fermeture de la rue de la Mairie.

Il est nécessaire de faire rapidement une porte d'entrée côté foyer.

Les vélux du foyer seront revus par Mr Battaglia.

Il est également indispensable de faire établir un diagnostic amiante de l'école.

Après toutes ces mises au point, Mr le Maire présente au Conseil le rapport d'analyses des offres des entreprises établi par le maitre d'œuvre.

Les entreprises retenues sont les suivantes

Démolitions	Mr Golfier	2 250,00€
Maçonnerie Canalisations	Mr Golfier	56 137,00€
Enduits	Mr Terrine	5 346,00€
Charpente Couverture	Mr Damas	19 310,00€
Zinguerie	Mr Damas	825,00€
Carrelage	Mr Rouchou	11 541,17€
Platrerie	Mr Ramis	18 500,00€

Plafond suspendu	Mr Bregeres	6 140,00€
Eclairage zénithal	Exp Dom	1 866,00€
Sanitaire plomberie	Ets Frapier	9 041,39€
Chauffage gaz	Ets Frapier	8 124,92€
Electricité	Mr Mouline	9 310,97€
Peintures	Ets Bouquey	14 660,05€

Les lots Menuiseries et Revêtement de sols sont déclarés infructueux par le Conseil Municipal qui estime ne pas avoir pour le lot menuiserie une proposition correspondant à l'estimation Préalable et pour le lot revêtement de sols une proposition incomplète.

Pour ces deux lots il est décidé de négocier avec les candidats qui ont été admis à présenter une offre en application de l'article 35-I-1 du code des marchés publics.